

*Communiqué du SNPTES-UNSA, Opérateurs nationaux de l'Éducation nationale :
Canopé, Cned, Onisep, Cereq, Clemi, Munaé*

Pour le SNPTES, les opérateurs nationaux sont des organismes vitaux qu'il convient de consolider et non de simples variables d'ajustement !

Le SNPTES-UNSA continue de dénoncer le fait, près de ses interlocuteurs institutionnels, de voir nos opérateurs nationaux être victimes de réformes parfois aussi fumeuses qu'inutiles. En effet, nos établissements et services deviennent de simples variables d'ajustement qui, en définitive, permettent d'apporter simplement leur obole à une réduction du budget et des postes de l'Éducation nationale en son ensemble. Autrement dit, ces réformes, réorganisations, transformations, restructurations, démembrements, fermetures, déconcentrations de nos opérateurs sont guidées, parfois, par la volonté d'améliorer le service public (cela arrive heureusement), mais aussi, souvent, par le désir d'opérer de simples économies budgétaires.

Ces transformations, combinées souvent à la recherche d'une hypothétique rentabilité économique, inquiètent souvent nos collègues et conduisent la plupart d'entre nous à s'interroger sur l'avenir de leurs missions et, c'est humain, de leurs propres emplois. Cela engendre, dans certaines circonstances, des troubles psychosociaux.

Le SNPTES défend nos différents établissements et l'ensemble de nos collègues fonctionnaires et contractuels, il est donc nécessaire, au jour le jour, de bien faire comprendre aux autorités que nos missions n'ont rien de désuet et que le « tout numérique », en déniait l'existence des personnels, des usagers, des apprenants comme la nécessité des relations humaines conduit à la négation de l'intérêt général.

Le SNPTES se battra pour que Canopé, l'Onisep, le Cned, le Cereq, le Clemi, le Munaé ne soient pas, un jour, de simples souvenirs !

Le SNPTES demande :

- Un moratoire des réformes ;
- L'affirmation officielle du rôle prépondérant de ces organismes ;
- La mise en place de plans de déprécarisation de nos collègues contractuels (titularisation, CDI) ;
- L'attribution de moyens humains et budgétaires à la hauteur de nos missions ;
- La lutte contre les sources de mal être au travail.

Choisy-le-Roi, le 03 novembre 2022